

N° 8646¹

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PROJET DE LOI

**portant modification du Code de la consommation en
ce qui concerne le Conseil de la consommation et le
règlement en ligne des litiges de consommation**

* * *

AVIS DU CENTRE EUROPÉEN DES CONSOMMATEURS LUXEMBOURG

**sur le projet de loi déposé à la Chambre des Députés le
22 octobre 2025 relatif à la modification du Conseil de la
consommation et sur le projet de règlement Grand-Ducal
précisant la composition et le fonctionnement du conseil
de la consommation**

à la suite des saisines du 10 novembre 2025
par la Direction de la protection des consommateurs

Le Centre Européen des Consommateurs Luxembourg accueille favorablement sa nomination en tant que nouveau membre du Conseil, tel que prévu par le projet de loi modifiant le Code de la consommation, au sein du groupe des représentants des intérêts des consommateurs. Il n'émet, par ailleurs, aucun commentaire particulier sur les deux projets soumis à sa saisine, tant sur la forme que sur le fond, concernant la modification du Conseil de la consommation.

Le CEC Luxembourg se félicite de pouvoir contribuer aux travaux de cette instance aux côtés des autres partenaires concernés et entend y exercer pleinement son rôle, en mettant à disposition son expertise et son expérience de terrain.

*

AVIS DU CENTRE EUROPÉEN DES CONSOMMATEURS LUXEMBOURG

**sur le projet de loi déposé à la Chambre des Députés
le 22 octobre 2025 relatif à l'abandon de la plateforme
européenne de règlement en ligne des litiges**

à la suite de la saisine du 10 novembre 2025
par la Direction de la protection des consommateurs

Le Centre Européen des Consommateurs Luxembourg rappelle que, conformément à son avis du 12 janvier 2024, que la plateforme ODR, sans changement significatif, ne répondait pas aux attentes des utilisateurs, ce qui explique qu'elle n'ait pas rencontré le succès escompté.

Le Centre Européen des Consommateurs Luxembourg salue l'abandon de cette plateforme et émet un avis positif sur les modifications proposées dans le projet de loi visant à supprimer les dispositions relatives à ladite plateforme.

